



Monsieur Paul Cardegna  
Greffier du Comité  
Comité permanent des opérations gouvernementales  
et des prévisions budgétaires  
Chambre des communes  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Au nom de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), d'Affaires mondiales Canada (AMC) et du Centre de la sécurité des télécommunications Canada, nous sommes heureux de vous fournir, en format électronique, toute la documentation accessible demandée dans le cadre de la motion portant sur la production de documents liée à l'offre à commandes conclue avec l'entreprise Nuctech Company Limited pour la fourniture d'équipement de contrôle de sécurité, laquelle a été adoptée par le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires le 8 octobre 2020. Les documents pertinents ont été fournis par SPAC et AMC.

L'objectif principal des ministères dans le cadre du présent exercice est de divulguer le plus de renseignements pertinents possible liés à la motion en question et d'approfondir la compréhension du Comité de l'offre à commandes mentionnée précédemment. L'information fournie par tous les ministères répondants est fondée sur une approche interministérielle collaborative, et les documents sont fournis dans un souci de transparence. Le caviardage de certains segments est conforme à la *Loi sur l'accès à l'information*. La Loi protège l'information considérée comme étant des conseils au ministre; des renseignements confidentiels du Cabinet; de l'information délicate sur le plan commercial; des renseignements obtenus à titre confidentiel d'un État étranger ou de ses organismes; des renseignements qui risqueraient vraisemblablement de porter préjudice à la détection, à la prévention ou à la répression d'activités hostiles ou subversives; des renseignements qui risqueraient de porter préjudice à la conduite des affaires internationales; des renseignements personnels; et de l'information protégée par le secret professionnel de l'avocat.

L'objectif de l'offre à commandes en question était de remplacer et de mettre à niveau les appareils de radioscopie convoyeurs servant à balayer les colis, lesquels sont actuellement utilisées par AMC dans les ambassades canadiennes partout dans

.../2

le monde. Ces appareils de radioscopie sont situés dans des zones non opérationnelles et servent à détecter des articles interdits qui sont introduits dans l'édifice dans les colis, les sacs à main, les sacs à dos, les malles, etc.

Comme il a été souligné par les représentants de SPAC et d'AMC lors de témoignages devant le Comité le 18 novembre 2020, une offre à commandes n'est pas un contrat; il s'agit d'une offre de la part d'un fournisseur de procurer des biens ou des services à des prix fixés à l'avance, selon des modalités établies, en fonction de la demande et des besoins. Aux termes d'une offre à commandes, le gouvernement n'est aucunement obligé d'acheter le produit ou le service, et bien qu'une offre à commandes ait été attribuée à l'entreprise Nuotech Company Limited, nous souhaitons confirmer au Comité qu'aucun achat n'a été fait dans le cadre de cette dernière.

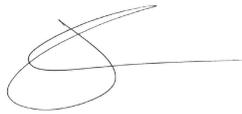
Dans l'intérêt des membres du Comité, et pour s'assurer que les futurs lecteurs de ce document sont au courant, AMC souhaite souligner un petit nombre d'inexactitudes et erreurs factuelles importantes dans sa trousse de réponse. Par exemple, certains documents présentent une description peu fiable de la manière dont l'exigence de sécurité a été évaluée avant la passation de marché.

En bref, il est à noter que le processus suivi par l'AMC pour évaluer les exigences de sécurité aux fins de la passation de marché reposait exclusivement sur la politique de sécurité du SCT, qui exige que le ministère d'origine – en l'occurrence Affaires mondiales Canada – remplisse une liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS). AMC a rempli cette liste de vérification – comme il le fait pour tous les marchés de biens et de services de cette nature. En remplissant la LVERS, AMC a déterminé que l'équipement à rayons X ne serait pas relié à ses réseaux d'information et ne contiendrait jamais d'information de nature délicate. Ces deux questions clés ainsi que l'évaluation d'AMC selon laquelle cet équipement était utilisé dans les zones moins sensibles de nos chancelleries (appelées « zones d'accès public ») ont incité les responsables d'AMC à ne pas demander à SPAC d'accorder une exception au titre de la sécurité nationale visant ce marché. Les références dans les documents soumis indiquant que la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de SPAC a pris une décision sur cet aspect du marché sont erronées.

AMC examine actuellement les pratiques d'achat en ce qui a trait à l'équipement de sécurité, et continuera à examiner la sécurité des missions du Canada partout dans le monde. Le gouvernement tient à mener des processus d'approvisionnement équitables et transparents pour répondre à ses besoins opérationnels, au Canada comme à l'étranger.

Nous croyons que le Comité jugera la documentation ci-jointe utile pour ses activités.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

James Stott  
Sous-ministre adjoint  
Direction générale des politiques, de la planification et des communications  
Services publics et Approvisionnement Canada

Pièce jointe